



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Comment le système national de suivi des forêts de l'Équateur a contribué à l'accès aux paiements basés sur les résultats



■ Contexte

Depuis 2008, l'Équateur a mis au point plusieurs initiatives visant à mettre en œuvre et à renforcer le système national de suivi des forêts (SNSF) dans le but d'améliorer les mécanismes de collecte des informations relatives à son patrimoine forestier national, de reconnaître la nature comme un sujet de droit et de déclarer les forêts comme des écosystèmes fragiles qui requièrent un traitement spécial.

Le SNSF joue un rôle crucial dans le soutien à la mise en œuvre des politiques et d'actions visant la conservation et la gestion des ressources naturelles et à l'évaluation de leur efficacité. En générant des données d'activité précises et mises à jour, le SNSF contribue considérablement à la notification d'informations périodiques. Ces données sont essentielles, non seulement pour la conception et le suivi du plan national de développement, mais aussi dans la mesure où elles fournissent des éléments clés pour la notification des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD). Ces informations sont indispensables pour conduire les évaluations des ressources forestières mondiales (FRA) et pour présenter des rapports nationaux et internationaux sur les gaz à effet de serre (GES).

En 2015, l'Équateur a soumis pour la première fois à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) un niveau d'émission de référence pour les forêts (NERF) de portée nationale.

En 2016, le Ministère équatorien de l'environnement, de l'eau et de la transition écologique (MAATE) a adopté un accord ministériel pour officialiser le plan d'action REDD+, en intégrant des lignes directrices pour la mise en œuvre du SNSF.

En 2017, un rapport juridique complet a été élaboré, incluant:

- les procédures d'accessibilité aux données et d'utilisation des données par les différentes entités impliquées dans les fonctions de suivi, axées sur la préparation des inventaires de **GES** et la **mesure, la notification et la vérification (MNV)** relatifs aux forêts;
- les principales plateformes, forums et autres mécanismes qui favorisent le partage des données dans le cadre du SNSF; et
- l'analyse des lacunes et des besoins liés aux procédures d'accessibilité aux données.

En 2019, l'autorité environnementale nationale a publié les directives institutionnelles relatives au fonctionnement du Système national de suivi des forêts de l'Équateur dans le cadre d'un accord ministériel. Cette décision a conféré au SNSF un rôle crucial dans la diffusion et la communication des données sur le patrimoine forestier du pays, permettant ainsi un suivi efficace de la conservation des forêts et de leur exploitation durable.

■ Acteurs et parties prenantes

Le **SNSF** a été conçu pour fournir les informations nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'efficacité des politiques, mesures et actions liées à la conservation, à la gestion durable des forêts, à la restauration, à la gouvernance forestière, à la gestion des ressources naturelles, à la gestion des terres, à l'utilisation des terres et au changement d'affectation des terres.

Tout comme dans de nombreux pays, le SNSF a évolué et est devenu un instrument beaucoup plus large et plus versatile. Si sa création répondait à la nécessité de surveiller et de notifier les actions visant à réduire les émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, le champ d'action du SNSF a dépassé ce cadre initial.

Aujourd'hui, le SNSF contribue non seulement aux efforts déployés par l'Équateur pour lutter contre le changement climatique, mais il fournit également des informations très utiles pour l'élaboration de divers rapports nationaux et internationaux.



■ Objectifs

Le SNSF vise à collecter et à produire des informations périodiques, mesurables, notifiables et vérifiables pour évaluer la gestion des forêts, d'autres écosystèmes naturels et de la biodiversité qui y est associée, dans le but de déterminer l'état de conservation du patrimoine forestier du pays et de simplifier la production de rapports nationaux et internationaux sur les émissions et les absorptions de GES liées aux changements d'affectation des terres et à la foresterie.

■ Impact

L'Équateur a été l'un des premiers pays à finaliser les instruments de préparation REDD+ et à présenter des résultats. Le pays a soumis trois rapports sur la réduction des émissions (RE) (pour les périodes 2015-2016, 2017-2018 et 2019) à l'initiative de coopération allemande et norvégienne connue sous le nom de REDD+ Early Movers (REM). Ces efforts ont permis à l'Équateur d'obtenir 44,7 millions d'USD de paiements basés sur les résultats, attribués à une diminution des émissions de 16 251 899 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂eq).

En 2014, la totalité des **RE** déclarées par l'Équateur à la **CCNUCC** a été proposée au programme pilote de **paiements basés sur les résultats du Fonds vert pour le climat (PBR du FVC)**. En septembre 2022, le **FVC** avait approuvé un total de 4,8 millions de tCO₂eq, dont 3,6 millions de tCO₂eq étaient éligibles aux paiements – ce qui s'est traduit par une déduction de 75 pour cent des **RE** proposées et un décaissement de 18 571 766 USD.

En 2021, **Emergent** (un organisme intermédiaire à but non lucratif travaillant avec les pays forestiers tropicaux et les acheteurs afin de mobiliser des financements basés sur les résultats liés à la REDD+) a signé une **lettre d'intention** avec cinq juridictions (dont l'Équateur), et a souligné son intention de souscrire prochainement d'autres accords. En septembre 2022, l'Équateur avait soumis un concept **ART-TREES** pour générer des crédits vérifiés de réduction et d'absorption des émissions en répondant à des exigences précises et complètes (ART-TREES fait référence à l'Architecture pour les transactions REDD+ - la Norme d'excellence environnementale REDD+).

Conformément aux modalités du programme pilote de **PBR du FVC**, l'Équateur réinvestira les **PBR liés à la REDD+** pour renforcer la mise en œuvre de **REDD+** dans les territoires des peuples autochtones, pour mettre en œuvre des plans d'utilisation des terres et des plans de gestion au niveau local, pour favoriser les partenariats public-privé et pour apporter un soutien supplémentaire au **Programme Socio Bosque**, en accord avec ses **contributions déterminées au niveau national (CDN)** actuelles.

■ Facteurs de succès

Parmi les facteurs de succès, on peut citer:

- **Appropriation et responsabilité du pays:** Dans le cadre de la CCNUCC, l'Équateur est parvenu à développer le SNSF en tant que pilier fondamental pour accéder aux RBP, en établissant un FREL et en créant un SNSF robuste et transparent ainsi qu'un système d'information sur les sauvegardes (SIS).
- **Intégration et cohérence avec les sources d'informations existantes:** Les données d'activité utilisées pour l'élaboration du premier NERF de l'Équateur ont été extraites d'une série chronologique historique de cartes d'utilisation des terres élaborées par le Ministère équatorien de l'environnement (MAE) pour les années 1990, 2000 et 2008, en utilisant les mêmes sources de données, unités cartographiques minimales, méthodes de classification et la même définition de la forêt afin d'assurer la cohérence des données. Pour obtenir des données d'activité par catégorie de changement d'affectation des terres, la même méthode de comparaison des cartes a été appliquée (il est à noter que la stratification par type de forêt pour les données d'activité et les facteurs d'émission est cohérente avec la stratification utilisée dans l'inventaire national des GES).
- **Crédibilité par la transparence et la qualité:** L'Équateur a réalisé des progrès remarquables pour parvenir à une MNV à haute intégrité dans le contexte de la REDD+, en fournissant des mesures précises, des niveaux de référence crédibles et fiables, ainsi qu'une analyse transparente des données. Le pays a présenté une synthèse du système d'information sur les garanties (SIS) (avec accès en ligne) et un lien vers le plan d'action REDD+ sur la plateforme d'informations.
- **Colaboración a escala internacional:** Les paiements basés sur les résultats viennent compléter d'autres initiatives en cours visant à aider l'Équateur à mettre en œuvre son plan d'action REDD+ dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des projets REDD+ Early Movers (REM) et des projets d'amélioration de la pêche (FIP).
- **Approche polyvalente:** La première CDN du pays, soumise en 2019, prévoit un objectif spécifique pour le secteur de **l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF)**: la réduction des émissions brutes d'au moins 20 pour cent à l'horizon 2025, par rapport au NERF 2000-2008).

■ Défis

Le renforcement du SNSF du MAATE (en termes de suivi de la dégradation des forêts) constitue un défi, car ce type de suivi n'a jamais été réalisé auparavant à l'échelle régionale ou nationale. Il convient de renforcer les capacités techniques au sein du ministère, d'utiliser des images obtenues par satellite de meilleure qualité, de définir une méthodologie de mesure de la dégradation et de mettre en place des mécanismes efficaces de traçabilité et de réclamation.



↳ Ressources connexes

[Antecedentes Sistema Nacional de Monitoreo de Bosques](#)

[FP110: Ecuador REDD-plus RBP for results period 2014 \(GCF\)](#)
(Résultats de l'Équateur dans le contexte des PBR liés à la REDD+ pour la période 2014 [FVC])

[From reference levels to results: REDD+ reporting by countries \(FAO\)](#)

↳ Accès à la plateforme

<https://snmb.ambiente.gob.ec/snmb>

<https://reddecuador.ambiente.gob.ec/redd>

Avec le soutien financier de



Certains droits réservés.
Ce document est disponible sous
une licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](#)

Les frontières et les noms et autres appellations qui figurent sur cette carte n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.